

Mémoire politique

Closing the protection gap

Protection financière dans une société durable
Solutions émanant du secteur de l'assurance



assuralia

CLOSING
THE
G A P

Sommaire

Une meilleure protection contre les catastrophes naturelles pour les consommateurs ainsi qu'une meilleure cartographie des risques et de leur impact potentiel	5
Une meilleure protection à la retraite pour les salariés et les indépendants	6
Une meilleure protection financière en matière de soins de santé	7
Vers des efforts accrus en vue de réaliser la transition vers une société durable sur le plan écologique et social	8
Vers un meilleur cadre afin de réaliser la digitalisation dans l'intérêt du consommateur	9

Généralité

Le secteur de l'assurance a un rôle sociétal important à jouer. Sa mission essentielle consiste à aider les 11,7 millions de citoyens et 2 millions d'entreprises de ce pays à maîtriser leurs risques et à assurer à terme leurs besoins financiers. Afin de pouvoir assumer ce rôle, les 61 assureurs belges et les 37 succursales établies en Belgique d'autres entreprises d'assurances européennes perçoivent chaque année des primes pour plus de 32 milliards d'euros et détiennent, dans l'intérêt des assurés, des provisions techniques près de 260 milliards d'euros. Environ 41.000 collaborateurs s'emploient à soutenir ce rôle sociétal.

Afin de pouvoir remplir leur rôle, il est important que les assureurs puissent disposer d'un cadre réglementaire et fiscal stable et qu'il y ait au sein du secteur un espace suffisant pour une diversité d'acteurs, tant en termes d'offre que de canaux de distribution auxquels ils ont recours.

Le présent mémorandum aborde en détail les 5 évolutions sociétales les plus importantes pour lesquelles le secteur de l'assurance peut faire la différence au profit du citoyen. Pour ces évolutions, il est repris chaque fois une description des lacunes en matière de protection (**protection gap**) ainsi que la solution proposée par le secteur.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples explications,

Hilde Vernailen
Présidente d'Assuralia

Hein Lannoy
Administrateur Délégué d'Assuralia

Les chiffres clés en annexe donnent un aperçu chiffré de l'importance du secteur dans l'économie belge.



Une meilleure protection contre les catastrophes naturelles pour les consommateurs ainsi qu'une meilleure cartographie des risques et de leur impact potentiel

Protection gap : Le changement climatique entraîne une hausse de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles. Alors qu'en 2019, 156.000 demandes d'indemnisation ont été introduites pour des dommages causés par des tempêtes et des inondations pour 337 millions d'euros, ces chiffres sont passés en 2020 à 185.000 demandes d'indemnisation et 368 millions d'euros de dommages, pour atteindre en 2021, année des inondations, 158.000 dossiers et des dommages pour un montant sans précédent de 2,8 milliards d'euros. En 2022, enfin, 231.000 demandes d'indemnisation ont été à nouveau enregistrées pour des dommages chiffrés à plus de 650 millions d'euros. Cela signifie par conséquent qu'entre 2019 et 2022, on a pu constater une hausse de 49 % du nombre de sinistres et de 93 % des dommages. Outre les sinistres causés par des tempêtes et des

inondations, la sécheresse entraîne également pas mal de dommages ces dernières années. Cette évolution ne reste pas sans conséquences. Tant les assureurs que les réassureurs en tiennent pleinement compte dans leurs modèles et leur tarification.

La réglementation légale actuelle est insuffisante. Des catastrophes naturelles comme celles de 2021 risquent dans le cadre du régime actuel de ne plus pouvoir être suffisamment assurées. Une couverture à 100 % par les entreprises d'assurances est impossible pour des raisons prudentielles et compte tenu de la nécessité de maintenir les primes à un niveau abordable. La Belgique a également besoin d'une meilleure cartographie des risques et de leur impact potentiel sur l'homme et la société.



Proposition de solution : Une couverture suffisante ne peut être proposée au citoyen que par le biais d'un partenariat public/privé, comme c'est déjà le cas à l'étranger. Cela signifie qu'après une intervention plafonnée des entreprises d'assurances, les autorités doivent jouer leur rôle en poursuivant l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles majeures, pour autant que les dommages dépassent le plafond des assureurs.

En outre, il serait nécessaire en Belgique de procéder à une analyse approfondie de toutes les catastrophes naturelles possibles et des autres risques systémiques, ainsi qu'à une évaluation de leur impact potentiel et des mesures qui peuvent être prises à titre préventif pour contenir cet impact.



Une meilleure protection à la retraite pour les salariés et les indépendants

Protection gap : Le citoyen s'inquiète de savoir si, une fois à la retraite, il disposera de ressources financières suffisantes pour joindre les deux bouts et s'il pourra financer l'assistance dont il aura besoin pendant ses "vieux jours".

Le coût du premier pilier de pension pour les travailleurs salariés et indépendants a augmenté entre 2019 et 2024 pour passer de 32 à 47 milliards d'euros¹.

Selon le rapport 2023 du Comité d'étude sur le vieillissement², les dépenses pour le premier pilier continueront d'augmenter pour passer de 10,9 à 13,4 % du PIB entre 2022 et 2050 (cf. graphique vieillissement en annexe).

Cela correspond à une charge actualisée supplémentaire de 13,7 milliards d'euros³.

Les citoyens s'inquiètent dès lors à juste titre d'un financement durable du premier pilier de pension et de la faisabilité de continuer à garantir le taux de remplacement actuel.

Si l'on se base sur les dernières statistiques disponibles de l'OCDE⁴, ce ratio de remplacement pour la Belgique ne s'élève d'ailleurs en moyenne qu'à 43,5 %, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE (50,7 %) et à la moyenne de l'UE (54,8 %).



Proposition de solution : Afin de pouvoir rassurer davantage les citoyens quant à un revenu de remplacement suffisamment élevé, il est impératif de continuer à miser sur les deuxième et troisième piliers. A cet égard, une confiance dans le système est nécessaire. Afin de ne pas porter atteinte à cette confiance, une stabilité fiscale et une sécurité juridique sur le long terme sont nécessaires. Il convient en outre de réfléchir à la manière de prévoir des incitants supplémentaires ou de la flexibilité dans le deuxième pilier en vue de soutenir de manière maximale la généralisation et l'approfondissement du deuxième pilier, ce qui permettrait de dégager des moyens pour des investissements dans l'économie réelle et durable.

¹ <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/donnees-budgetaires>

² https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_vieillissement_2023_07.pdf

³ PIB 2022 en millions d'euros, à prix courants = 549.456 (<https://stat.nbb.be/>)

⁴ <https://data.oecd.org/fr/pension/taux-de-remplacement-bruts-des-pensions.htm>



Une meilleure protection financière en matière de soins de santé

Protection gap : Tout comme pour les pensions, le Comité d'étude sur le vieillissement⁵ prévoit que les coûts pour les soins de santé continueront également d'augmenter entre 2022 et 2050 pour passer de 8,0 à 10,7 % du PIB en 2050 (cf. graphique vieillissement en annexe). Le coût total des soins de santé est estimé aujourd'hui à 55,5 milliards d'euros. De ce montant - après déduction de l'intervention par le biais de l'assurance maladie

complémentaire - 9,9 milliards d'euros⁶ restent encore à charge du patient.

Pour les autorités comme pour le patient, il sera difficile d'assumer de nouvelles hausses de ce coût dans le contexte budgétaire actuel.



Proposition de solution : Voir ensemble dans quelle mesure le secteur de l'assurance ne peut pas apporter une aide au moyen de solutions d'assurance abordables qui permettent de maintenir la facture à un niveau raisonnable pour le patient et de continuer à lui garantir des soins de santé optimaux. Par le biais du système des assurances collectives, il est possible de développer pour une grande majorité des assurés un système de solidarité par lequel, moyennant une prime relativement modique, une large tranche de la population de travailleurs salariés peut avoir accès à des soins de santé complémentaires. Il est important de noter pour ces assurances collectives qu'elles offrent également la possibilité pour les assurés de poursuivre ces couvertures sur une base individuelle après leur carrière active.

Outre les autres acteurs concernés, le secteur de l'assurance joue également un rôle important sur le plan de la prévention et dans l'accompagnement des travailleurs salariés lors de leur réintégration sur le marché du travail après une maladie de longue durée.

Le secteur de l'assurance demande dès lors à devenir un interlocuteur à part entière dans le cadre des efforts visant à garantir des soins de santé optimaux en Belgique.

⁵ https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_vieillissement_2023_07.pdf

⁶ <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/comptes-de-la-santestatieken-sociale-bescherming/gezondheidsrekeningen>



Vers des efforts accrus en vue de réaliser la transition vers une société durable sur le plan écologique et social

Protection gap : La transition indispensable vers une économie et une société plus durable et sociale a un lourd impact sur chacun d'entre nous. Malgré des efforts accrus, la société a encore un long chemin à parcourir.



Proposition de solution : À l'heure actuelle, les assureurs tiennent déjà compte de nombreux aspects liés à la durabilité dans leur politique de souscription et d'investissement. Le secteur peut toutefois franchir un pas supplémentaire en vue de contribuer à la concrétisation de la transition.

En ce qui concerne la politique de souscription, le secteur de l'assurance peut jouer un rôle plus important dans le cadre de la promotion de mesures de prévention ayant pour but d'accroître les efforts de l'assuré en matière de durabilité, de l'évaluation des risques en matière de durabilité des entreprises avec lesquelles il conclut des contrats d'assurance et tout particulièrement de la transition vers une décarbonisation (objectif de zéro émission nette).

En ce qui concerne la politique d'investissement, le secteur dispose sur une base annuelle d'environ 30 milliards d'euros de primes qui peuvent être allouées dans une large mesure à l'évolution vers une société plus durable et socialement responsable. Presque tous les assureurs belges ont repris des objectifs concrets en matière de durabilité dans leur politique d'investissement. Le secteur de l'assurance est demandeur de pouvoir investir dans une économie verte belge. Il s'intéresse dans ce cadre tout particulièrement à des travaux d'infrastructure plus durables et socialement pertinents et à des obligations vertes dans lesquels il peut investir. Pour ce faire, l'encadrement nécessaire doit être prévu afin de permettre ces investissements. Il faut ainsi développer des instruments financiers adaptés qui répondent aux exigences européennes de Solvabilité et des outils qui concilient d'une manière transparente et conforme au marché l'offre et la demande de travaux d'infrastructure.

Outre l'aspect écologique, le secteur peut également donner une impulsion forte à l'évolution vers une société plus sociale en misant sur l'inclusion, la lutte contre l'exclusion sociale et la création d'un environnement de travail où les talents peuvent se développer dans un environnement sécurisé et agréable.



Vers un meilleur cadre afin de réaliser la digitalisation dans l'intérêt du consommateur

Protection gap : Actuellement, il existe encore dans de nombreux domaines des procédures inefficaces qui font que la qualité de la prestation de services dans notre société économique n'est pas en adéquation optimale avec les besoins croissants du consommateur. De nombreux consommateurs demandent à pouvoir gérer leurs affaires par voie numérique

afin d'économiser du temps et de l'argent. Ils sont à l'heure actuelle encore surchargés de documents papier et de procédures de signature écrite qui engendrent un coût important.

En outre, il existe encore dans la législation un certain nombre d'obstacles qui entravent la poursuite de la digitalisation.



Proposition de solution : Tout comme d'autres secteurs, le secteur de l'assurance est également confronté à une forte tendance à la digitalisation. Cette digitalisation doit permettre que les assurés aient plus facilement accès aux assurances et que les informations nécessaires soient accessibles d'une manière transparente et orientée consommateur. Par le biais d'une utilisation correcte et transparente de l'intelligence artificielle, les assureurs peuvent en outre optimiser davantage la qualité de leurs services et les personnaliser sur la base des besoins précis et de l'assuré.

Le secteur demande une amélioration du cadre légal en matière de gestion des données, d'utilisation des signatures électroniques et des technologies modernes comme l'intelligence artificielle. Le respect de la vie privée de chaque assuré est évidemment une condition essentielle dans ce cadre.



Chiffres clés

Encaissements du secteur

Le secteur belge de l'assurance réalise chaque année environ 30 milliards d'euros d'encaissements.

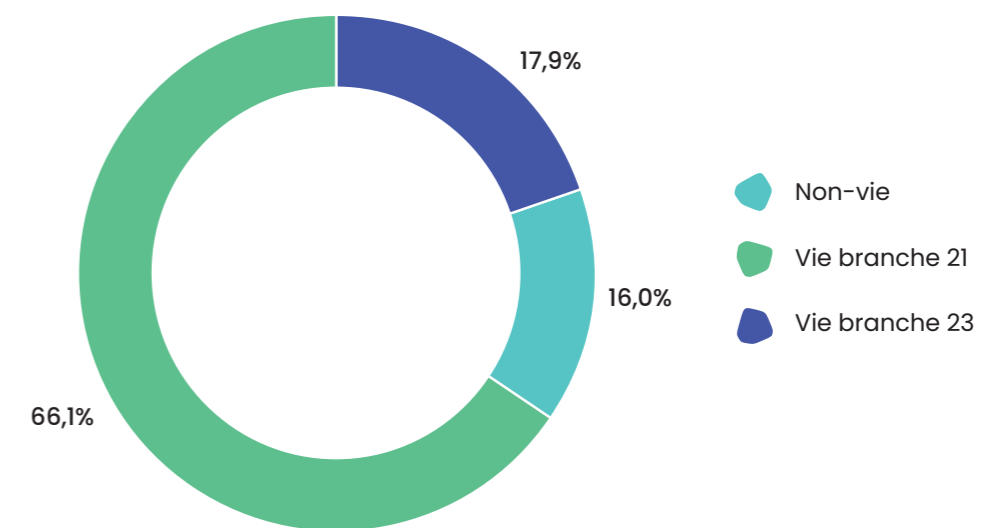
(en milliards d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023 (estimation)
Encaissement vie	16,3	15,6	16,2	16,1	16,4
Encaissement non-vie	12,8	13,0	13,7	14,4	15,7
Total des encaissements	29,2	28,5	29,9	30,5	32,1

En tenant compte de l'inflation, la croissance réelle des encaissements s'élève à :

	2019	2020	2021	2022	2023 (estimation)
Encaissement vie	1,0 %	-5,5 %	1,5 %	-9,1 %	-2,1 %
Encaissement non-vie	2,0 %	0,3 %	3,1 %	-4,0 %	4,9 %
Total des encaissements	1,4 %	-2,9 %	2,2 %	-6,8 %	1,2 %

Provisions techniques du secteur fin 2022 : 257,4 milliards d'euros

Les provisions techniques, à savoir l'ensemble des moyens que le secteur de l'assurance doit garder en réserve en vue du respect de ses engagements envers les assurés, s'élevaient fin 2022 à 257,4 milliards d'euros, dont plus de 66 % sont prévus pour les assurances-vie de la branche 21. Les prestations versées en 2022 s'élevaient au total à 27,4 milliards d'euros.

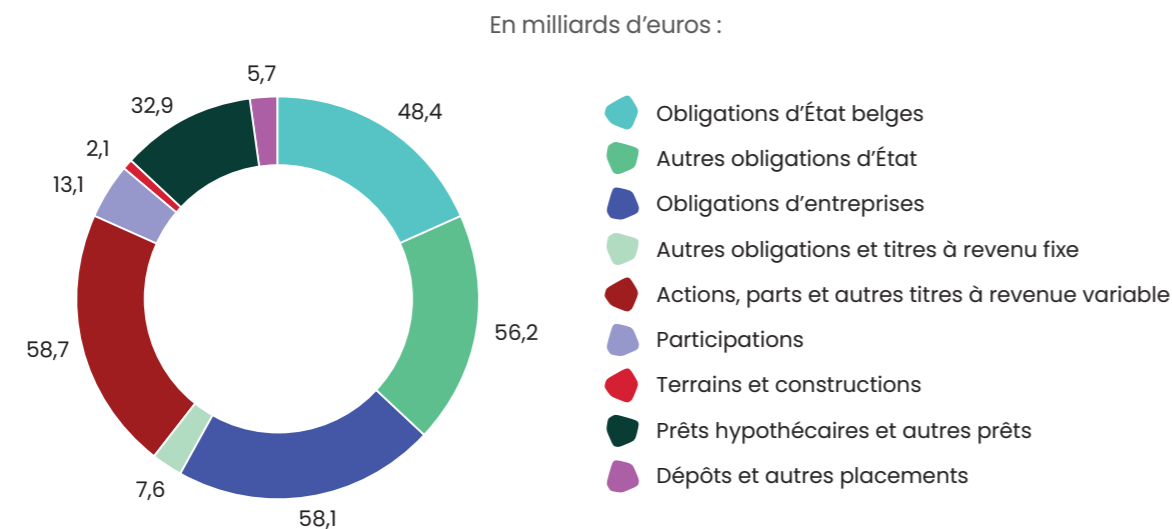
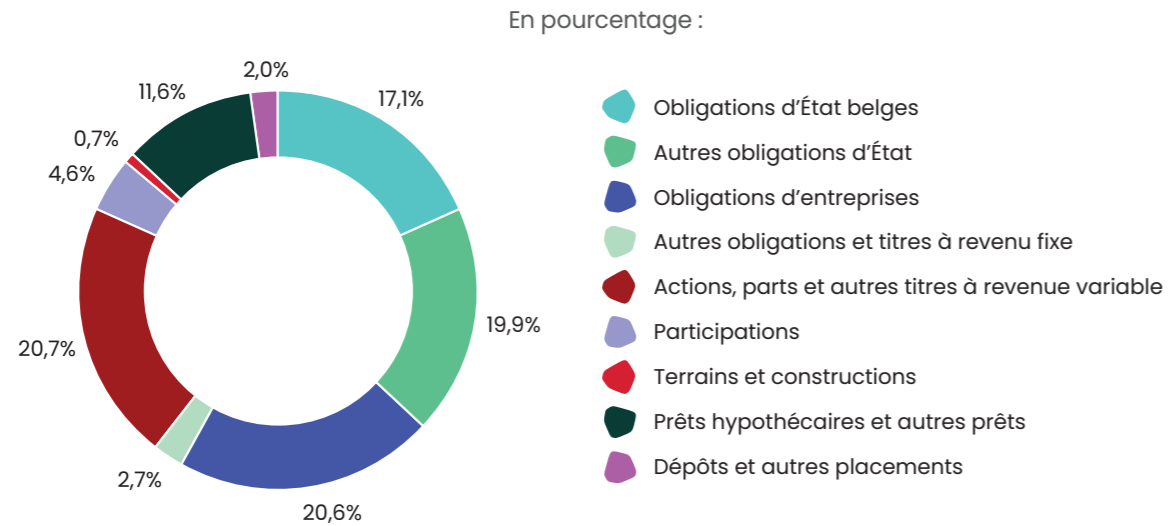


Répartition des provisions techniques

Investissements

Les provisions techniques et les fonds propres des assureurs doivent être investis dans des placements sûrs. Le total des investissements s'élevait à 282,7 milliards d'euros fin 2022.

Les investissements à long terme sont tout particulièrement essentiels pour les assureurs étant donné que beaucoup de leurs obligations ont également une échéance à long terme. Plus de la moitié de ces fonds sont dès lors investis dans des obligations dont la plupart sont des obligations d'État.



Solvabilité du secteur

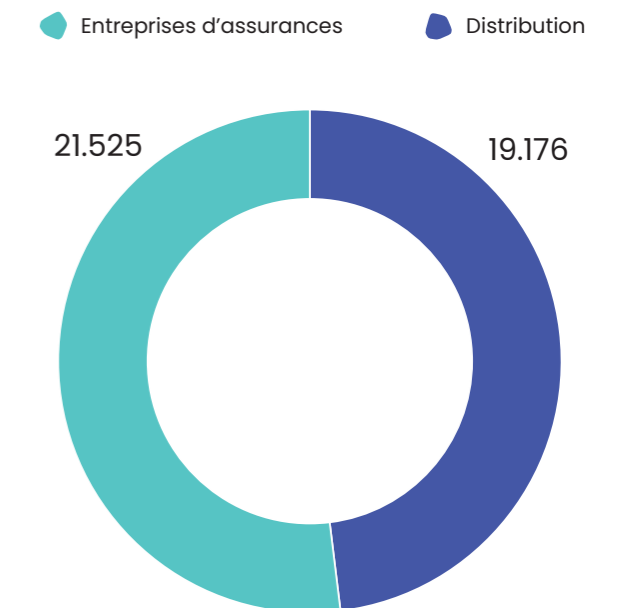
Nous pouvons heureusement confirmer que le secteur belge de l'assurance est sain et dispose de fonds propres qui s'élèvent au total à près de 35 milliards d'euros. Le secteur est soumis à des normes strictes en matière de solvabilité. Ces normes sont largement atteintes. Le secteur dispose de fonds propres qui s'élèvent au double de ce que les normes européennes prescrivent en la matière. Le secteur est dès lors suffisamment résistant aux chocs.

	SCR - Solvency Capital Ratio					
(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Q4 2023
Capital requis	16.122	17.847	17.246	18.586	16.938	16.939
Fonds propres éligibles	32.795	34.350	33.451	36.096	33.144	34.826
Excédent	16.673	16.503	16.205	17.510	16.205	17.887
Ratio de solvabilité	203%	192%	194%	194%	196%	206%

Personnel

Près de 41.000 personnes travaillent actuellement au sein du secteur de l'assurance. Un peu plus de la moitié d'entre elles sont directement employées par les entreprises d'assurances. La partie restante travaille dans la distribution auprès de courtiers et agents indépendants.

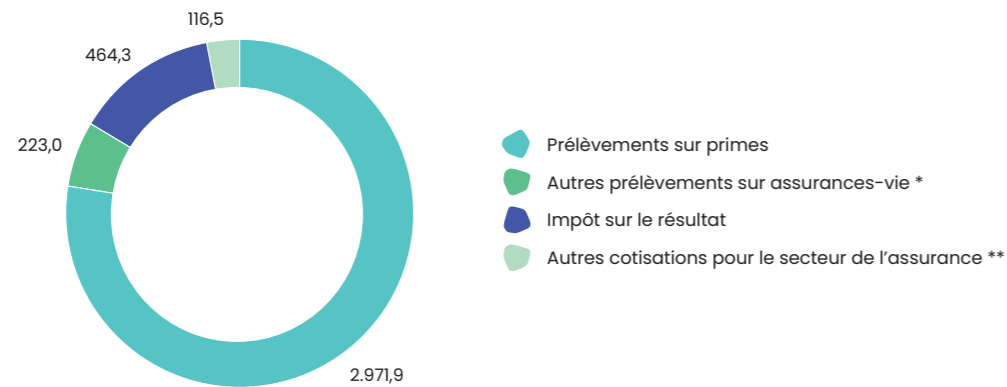
Il est important de souligner que l'emploi au sein du secteur de l'assurance est resté pratiquement stable au cours de la décennie écoulée. Rien ne laisse présager une baisse importante au cours des années à venir.



Sources: INASTI, Chiffres 2021
ONSS & Assuralia, Chiffres 2022

Taxes, prélèvements et cotisations pour le secteur de l'assurance

Le total des taxes, prélèvements et cotisations concernant spécifiquement le secteur de l'assurance s'élève à 3.775,7 millions d'euros en 2022, et se répartit comme suit :

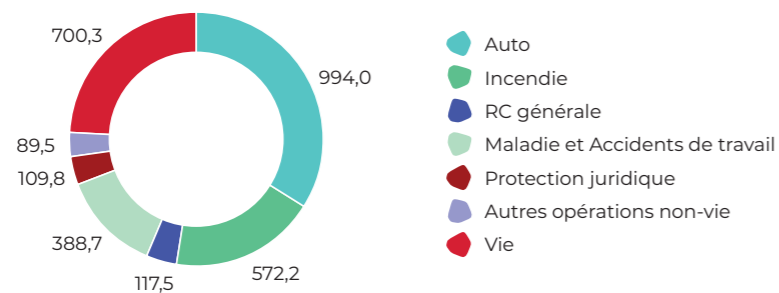


*Autres prélèvements sur assurances-vie : taxe sur dotation aux participations bénéficiaires, taxe sur provisions au bilan, cotisation Fonds spécial de protection
 ** Autres cotisations pour le secteur de l'assurance : autorités de contrôle (BNB et FSMA), Fonds commun de garantie belge, Fedris, Fopas, Ombudsman, Famu, ...

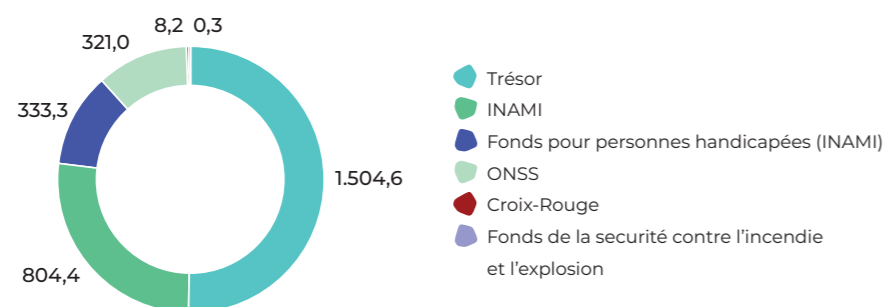
En outre, le secteur de l'assurance est un contributeur important au budget de l'Etat

- en payant d'autres taxes telles que la TVA que les assureurs versent en tant que clients finaux et le précompte mobilier qu'ils paient en tant qu'employeurs.
- en prélevant un impôt sur les prestations d'assurance-vie pour un montant de 1.506 millions d'euros.

Les prélèvements sur les primes (2.971,9 millions d'euros) se répartissent entre les branches comme suit :



Ventilation des prélèvements sur les primes (2.971,9 millions d'euros) selon le destinataire :

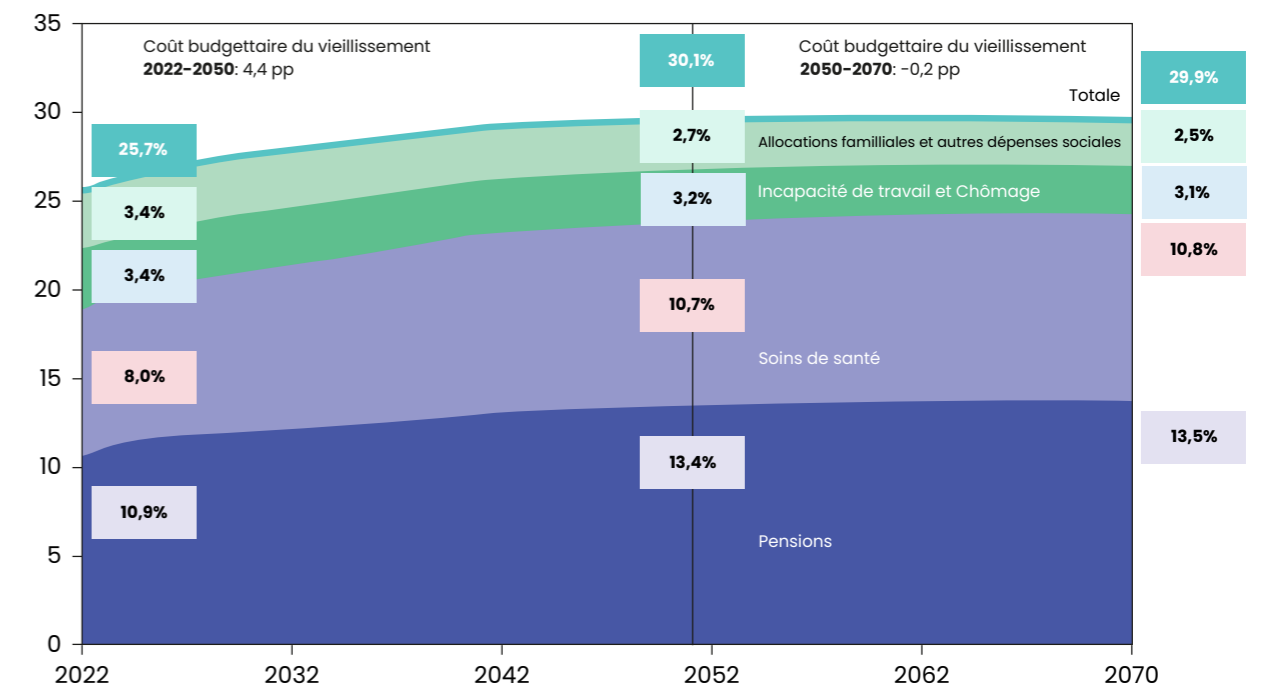


Coût du vieillissement

Selon le rapport 2023 du Comité d'étude sur le vieillissement⁷, les dépenses pour le premier pilier de pension poursuivront leur hausse pour passer de 10,9 à 13,4 % du PIB entre 2022 et 2050 (cf. graphique ci-dessous). Cela correspond à une charge actualisée supplémentaire de 13,7 milliards d'euros⁸.

Le coût des soins de santé poursuivra également sa hausse pour passer de 8,0 à 10,7 % du PIB entre 2022 et 2050. Le coût total des soins de santé est à l'heure actuelle estimé à 55,5 milliards d'euros dont 9,9 milliards d'euros⁹ restent encore à charge du patient après déduction de l'intervention de l'assurance maladie complémentaire.

Évolution des dépenses sociales (en % du PIB) et du coût budgétaire du vieillissement (en points de pourcentage)



Source : SEV, rapport annuel 2023

⁷ https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_vieillessement_2023_07.pdf

⁸ PIB 2022 en millions d'euros, à prix courants = 549.456 (<https://stat.nbb.be/>)

⁹ <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/comptes-de-la-sante>

Le secteur de l'assurance aspire à



Une meilleure protection contre les catastrophes naturelles pour les consommateurs ainsi qu'à une meilleure cartographie des risques et de leur impact potentiel



Une meilleure protection à la retraite pour les salariés et les indépendants



Une meilleure protection financière en matière de soins de santé



Des efforts accrus en vue de réaliser la transition vers une société durable sur le plan écologique et social



Un meilleur cadre afin de réaliser la digitalisation dans l'intérêt du consommateur

Vous avez une question ou vous souhaitez nous rencontrer ?

N'hésitez pas à prendre contact avec notre administrateur délégué via hein.lannoy@assuralia.be

assuralia

CLOSING
THE
G A P